

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT SAP 13.Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+--+ Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.02.69.69

Courriel retraites.cgtposte13@gmail.com Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>



Une main anonyme a écrit sur le mur en face de chez moi:

« L'oiseau né en cage croit que voler est une maladie »

Je ne sais pas pourquoi ma pensée a immédiatement traduit cet écrit par un écran de télévision et le décervelage qui nous est offert (non gratuitement).

Heureusement une autre main anonyme a écrit à côté :

« À moins qu'on lui apprenne » (J-C M...)



Message à tous ceux qui sont en difficulté et ils sont de plus en plus nombreux.

Cela fait 20 ans que les salaires régressent d'année en année tandis que les loyers et les mutuelles etc. ont doublé triplé alors certains d'entre vous la mort dans l'âme

ne prennent plus de mutuelle

elles sont devenues si chères, si exorbitantes pour ceux qui n'ont pas de gros revenu.

L'hospitalisation reste la seule option utile. Pour le reste, le total des remboursements est très souvent inférieur au total des cotisations sur une durée de 3 ans.

Et si vous connaissez des personnes en difficulté qui n'ont plus de mutuelle, si c'est votre cas, il faut à tout prix prendre une **Complémentaire** incluant **un minimum l'hospitalisation !** Sinn en cas d'hospitalisation il faudra régler les 30 euros de franchise par jour etc.

LES DEUX FRANCOIS ...



Dans une société en crise, les retraités (de Droite) qui ont massivement voté Fillon étaient ravis de prendre leur retraite à 60 ans, ils seront les premiers à râler lorsque les médicaments ne seront plus remboursés et lorsqu'il faudra attendre davantage à l'hôpital une infirmière débordée en burn-out !

Quid aussi de l'insécurité avec des baisses d'effectifs dans la police et la gendarmerie ? De l'immigration, imposée par l'Union Européenne.

Il va juste pourrir la vie des homos et des femmes en remettant en cause leurs droits sous la pression de la Manif Pour Tous.

Il semble quand même que parallèlement, les mobilisations syndicales avec la CGT en tête ont été un moteur formidable pour démystifier FH et son gouvernement que les médias dominants se sont obstinés intentionnellement à qualifier de Gauche depuis 2012- afin d'entretenir les électeurs dans la confusion

La lutte exemplaire contre la loi travail (relayée et soutenue par les parlementaires PCF/FDG) même si elle n'a pas abouti, a remarquablement contribué à conscientiser les salariés, les retraités et au-delà sur la nature droitiste du pouvoir Et en cela elle représente un des facteurs fondamentaux qui a conduit FH à "abdiquer" et à la possibilité d'ouvrir la voie à d'autres conquêtes. (SVPat)





Le "congé proche aidant"

Les salariés qui aident un proche malade, âgé ou handicapé pourront bénéficier dès le 1er janvier 2017 du "congé proche aidant", une mesure de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) officialisée dans un décret paru au Journal officiel.

En France, 8,3 millions de personnes (membre de la famille, ami, conjoint...) soutiennent et accompagnent au quotidien un proche en perte d'autonomie. Grâce à ce congé, sans solde, d'une durée de trois mois, renouvelable une fois, les salariés pourront prétendre à une meilleure "articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale", selon les termes du décret d'application. Modification du précédent "congé de soutien familial", le "congé proche aidant" élargit notamment les bénéficiaires de ce type de congé aux aidants sans lien de parenté avec la personne qu'ils aident et aux aidants de personnes accueillies en établissement. En outre, il pourra "être transformé en période d'activité à temps partiel", selon le décret, qui assouplit ses modalités d'utilisation en permettant son fractionnement.



J'ai appelé un vieux camarade, ingénieur des PTT à la retraite pour savoir comment il allait, qu'on ne le voyait plus, et tout, et tout.. .

Il m'a répondu qu'il travaillait sur "un traitement aqua-thermique des céramiques, de l'aluminium et de l'acier, dans un environnement contraignant"
J'ai été très impressionné et j'ai raccroché non sans lui avoir rappelé les dates importantes du 13 décembre et du 15 décembre!

Puis, en réfléchissant, j'ai compris :

il faisait la vaisselle à l'eau chaude....sous le contrôle de son épouse !



Vous voulez recevoir le Post'Hier en version numérique ?

Envoyez un mail à :

retraites.cgtposte13@gmail.com

en indiquant simplement

« Post'Hier + nom et prénom.

Le 13 décembre prochain (9h précise) aura lieu le Comité Départemental de l'USR CGT des Bd R, une réunion statutaire entre deux congrès. L'occasion de faire le bilan de ce qui a été fait et fixer des objectifs de travail pour les mois suivants. Notre Section syndicale sera présente, porteuse d'un bilan qui loin d'être négatif, reste tout de même à améliorer concernant son propre fonctionnement et ses projets d'actions spécifiques !



SVPat

Tromperie sur annonce !

Pas le Pérou, mais bon à prendre !

On nous prie de préciser que cet avantage était accordé

AUX SALARIÉS

Si vous avez assuré votre véhicule à la CGT et que vous possédiez

une carte de réduction des transports publics (RTM-SNCF- gratuite,

dem. tarif), vous ne pouvez bénéficier d'une remise de 10% sur votre

cotisation d'assurances auto. (Dédé S.)

Donc Acte !

pour aller au travail .



« Pour une autre réforme fiscale »

Non à la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG

L'impôt sur le revenu est calculé chaque année sur les revenus perçus par les particuliers domiciliés en France. Mis en place en 1914, celui-ci avait pour objectif la redistribution des plus riches vers les plus pauvres. Cette logique est fortement remise en cause depuis de nombreuses années. Cependant, celui-ci reste encore progressif, théoriquement, plus vos revenus sont élevés et plus l'impôt va représenter une part croissante de vos revenus. Il sert dans sa plus grande partie à financer le fonctionnement de l'ensemble des services de l'état et des services publics. L'impôt sur le revenu est non affecté. En effet, l'ordonnance du 2 Janvier 1959 interdit l'affectation d'une recette fiscale à une dépense déterminée.

La contribution sociale généralisée a été mise en place en 1991. Elle est régie par les mêmes principes que les cotisations sociales, à savoir proportionnelle au salaire et affecté aux recettes de la Sécurité sociale. Elle a largement été substituée à la part salarié des cotisations pour l'assurance maladie. Elle ne touche pas les entreprises s'agissant du salaire brut, par contre les revenus de remplacement (chômage, retraite et indemnités journalières) ainsi que les revenus des placements y contribuent à des taux différents. Actuellement, l'assiette de la CSG pèse essentiellement sur les revenus d'activité et les revenus de remplacement. Les revenus du patrimoine et les revenus financiers sont beaucoup moins mis à contribution, alors qu'ils profitent très largement aux catégories les plus aisés.

Il est donc fondamental pour revenir au salaire socialisé comme principale source de financement de la Sécurité sociale, que la CSG et l'Impôt sur le Revenu ne soient pas fusionnés. Pourquoi ? Principalement parce que l'impôt ne fait pas l'objet d'une affectation préalable. Ce sont les parle-

mentaires qui, chaque année, dans le cadre de l'élaboration, de l'examen et de l'adoption de la loi de finances, décident d'affecter les produits de l'impôt au financement d'une dépense publique. Si la CSG et l'Impôt sur le Revenu étaient fusionnés, rien n'empêcherait les parlementaires d'affecter le produit de la CSG à toute autre chose que le financement de la Sécurité sociale.

Aujourd'hui, la loi de finance et celle sur la Sécurité sociale sont distinctes. Ainsi, cette fusion, en créant un nouvel impôt, rendrait la Sécurité sociale, totalement dépendante des décisions budgétaires de l'État.

Le rendement de l'impôt sur le revenu étant fortement limité par une multiplicité de niches fiscales, la fusion entre l'impôt sur le revenu et la CSG rétrécirait l'assiette large de la CSG et réduirait in fine les moyens de financement.

La CGT propose, au contraire, une véritable réforme fiscale qui réhabilite l'impôt dans sa dimension redistributive et réellement progressive. Il faut partir des besoins des populations pour construire, dans sa globalité, un nouveau système fiscal et surtout, ne pas transférer la fiscalité dite des entreprises sur celle des ménages pour répondre aux besoins des marchés financiers.

La CGT propose un financement mettant davantage à contribution les revenus du capital, qu'il soit financiers ou patrimoniaux.

La CGT propose un financement de la Sécurité sociale assis sur les richesses produites par le travail et basé sur la solidarité intergénérationnelle à partir du salaire socialisé.



Complémentaire santé

Elles sont obligatoires depuis le 1er janvier pour le privé. La loi référence des opérateurs (mutuelles, institutions de prévoyances, assurances privées).

Notre position :
Le régime obligatoire de Sécurité sociale doit couvrir à 100% la totalité des frais occasionnés par la maladie.

Et pourtant :

♦ Dans la Fonction publique, en 2005, le Conseil d'État a abrogé un dispositif permettant aux administrations d'accorder des subventions aux mutuelles. Il a été jugé incompatible avec le droit communautaire par la Commission de Bruxelles.
♦ Lors de la réunion du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État du 11 avril 2016, le ministère a remis un projet de circulaire organisant le référencement de la protection sociale complémentaire des agents de l'État.

CGT, FO, FSU, Unsa, CFDT et Sud l'ont résumé : « *Il semblerait que les préconisations consistaient à organiser une marchandisation et une mise en concurrence toujours plus grande des modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire...* ».

Dans l'immédiat, portons plus haut notre revendication du paiement par notre ex-employeur d'une partie de notre cotisation mutuelle

Assurance **obligatoire** pour la perte d'autonomie ?

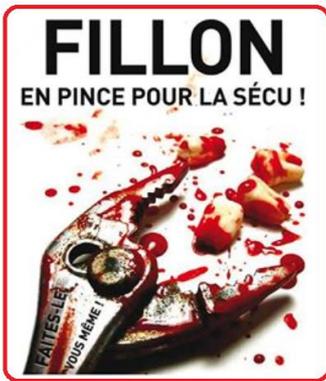
C'est ce que demande le Conseil d'analyse économique (CAE), placé auprès du Premier ministre. Dans un communiqué d'une douzaine de pages, il dresse un état des lieux, puis énumère des projections à moyen et long terme pour répartir l'effort de financement, estimé entre 41 à 45 milliards d'euros, dont 23 de dépenses publiques (soins et APA) et 7 à 11 d'aides informelles.

Ce document montre les réflexions pour une nouvelle régression sociale. Il envisage :

- d'« assouplir » les procédures d'autorisation pour la création de places en établissement médicalisé. Il pense ainsi limiter la hausse des tarifs. Conscient des risques pour la dégradation de la qualité des services, il préconise une transparence par l'affichage des prix et de la qualité, d'instaurer des normes minimales d'encadrement des Ehpad et de formation. A quel niveau ? La note elle-même relève « qu'en comparaison d'autres pays de l'OCDE, les taux d'encadrement dans les structures d'hébergement collectif pour personnes âgées restent faibles en France ».

- Plus largement, **il préconise de développer une offre intermédiaire, sur le modèle des résidences à services intégrés.**

- **Pour le financement**, il note la faiblesse du financement privé, comme les assurances privées et le marché de viager ! Il préconise **un prêt dépendance** (à rembourser par la vente du logement), **une assurance mutualisée et obligatoire** de l'ensemble de la population, pour la perte d'autonomie lourde, afin de ne laisser à la couverture publique que la perte d'autonomie légère pour les personnes modestes



...et parle au futur antérieur.

Son programme économique et sociétal détruit les symboles solidaires de la nation. Convaincu de sa « victoire idéologique », il promet une mise à mort de la sécurité sociale. Homme de main des intérêts de la finance, ce chevalier servant du capital nous promet que les retraites, la santé et la prévoyance seront offerts à l'appétit féroce des fonds de pension, des banques et des groupes d'assurances. **M. Fillon, des millions d'étudiants, de jeunes, de travailleurs et de retraités ont dit non à la loi Travail. Préparez-vous (si vous êtes élu) ! Nous serons encore plus nombreux et déterminés à lutter pour défendre la sécu!**

(Par Info'Com-CGT)



Section départementale des retraités
55 av. de la Rose
La Brunette Bt D ext.
13008 Marseille



Chère, cher camarade retraité(e) de La Poste,

Nous avons décidé d'organiser notre prochaine réunion mensuelle sur le thème de

« L'Urgence Sociale ».

Depuis plusieurs années, l'effondrement de notre pouvoir d'achat, paralysé par le gel des pensions, oblige les plus démunis d'entre nous à faire des sacrifices sur les besoins les plus fondamentaux : la santé, l'énergie, l'alimentation, le logement.

Le service social pour les retraité(e)s est absent de l'entreprise La Poste.

Pendant ce temps, celle-ci fait d'énormes bénéfices en supprimant des emplois et en vendant NOTRE patrimoine immobilier

Nous avons contribué au développement et à la richesse de l'entreprise.

Notre ex-exploitant a des responsabilités sur notre situation; il doit payer.

La section syndicale se bat depuis de nombreuses années pour changer cet état de fait, (courrier, manif à la direction des services sociaux, dépôt d'un cahier revendicatif...etc) mais seule une participation du plus grand nombre d'entre nous pourra changer la donne.

Les retraité(e)s devraient pouvoir participer à la gestion et aux travaux du COGAS, ce service social qui oublie les retraité(e)s.

Nous t'invitons, donc, à venir pour être les plus nombreux possible pour débattre et faire évoluer nos revendications en fonction de vos besoins.

Les retraité(e)s de La Poste aspirent à obtenir les moyens de vivre dignement mais il faut pour cela la participation du plus grand nombre d'entre nous. Etre les plus nombreux possible, lors de nos manifs, de nos rassemblements, pour que nos revendications puissent aboutir, c'est notre seule arme.

Pour la section syndicale CGT retraité(e)s Poste 13
Patrick Marti, Edmond, Aventiny et Jean-Paul Castaing



RENDEZ VOUS LE JEUDI 15 DECEMBRE 2016

BOURSE DU TRAVAIL CGT

9H00

**Salle 2eme étage
Bd Charles Noddes
13002 Marseille**

Métro Place Jules Guesde ou Gare Saint Charles



Section départementale des retraités
55 av. de la Rose
La Brunette Bt D ext.
13008 Marseille



Chère, cher camarade retraité(e) de La Poste,

Nous avons décidé d'organiser notre prochaine réunion mensuelle sur le thème de

« L'Urgence Sociale ».

Depuis plusieurs années, l'effondrement de notre pouvoir d'achat, paralysé par le gel des pensions, oblige les plus démunis d'entre nous à faire des sacrifices sur les besoins les



RENDEZ VOUS LE JEUDI 15 DECEMBRE 2016

BOURSE DU TRAVAIL CGT

9H00

**Salle 2eme étage
Bd Charles Noddes
13002 Marseille**

Métro Place Jules Guesde ou Gare Saint Charles